



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC LA
SARL BELL INTONE POUR L'ORGANISATION
D'UN CONCERT LE 21 JUIN 2022**

**DÉCISION N° DM-22-290
EN DATE DU 26 JUILLET 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la proposition de la SARL Bell Intone, représentée par Monsieur Fabrice Loudun dont le siège social est situé 87, rue de Rochechouart – 75 009 Paris – pour l'organisation du concert de Soulness, le 21 juin 2022, à 21 h, Place du général Leclerc, dans le cadre de la Fête de la musique ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2021-2022.

D É C I D E

DE SIGNER avec la SARL Bell Intone, représentée par Monsieur Fabrice Loudun dont le siège social est situé 87, rue de Rochechouart – 75 009 Paris – un contrat de cession pour l'organisation du concert de Soulness, le 21 juin 2022, à 21h, place du général Leclerc, dans le cadre de la Fête de la musique, et dont le prix de cession est fixé à 6 449,95 € (six mille quatre cent quarante-neuf euros et quatre-vingt-quinze centimes) TTC ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20220726-lmc1H9875H1-AR Date de réception en Préfecture : 26/07/2022 Date de Publication : 26/07/2022
